

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE****Séance du 25 juillet 2018 à 18 h 00****\*Compte rendu sommaire\***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Séance du mercredi 25 juillet 2018**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-cinq juillet à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 6 **Votants** : 9

**Présents** : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCH, Nadine MARTIN, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ.

**Absents non représentés** : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ, Jean-François SABOUL

**Absents excusés et représentés** : Sandrine GINIER John ENTRESSANGLE par Jérôme FRANCOU

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

**Le Conseil municipal****1- Travaux d'aménagement du camping/avenant n°1 au lot électricité**

Monsieur le maire rappelle les travaux d'aménagement du camping du Mousserein. L'avancée des travaux laisse apparaître la nécessité de reprendre des installations existantes qui s'avèrent être défectueuses et de prévoir le raccordement des nouvelles structures récemment implantées. Ces modifications au marché initial doivent faire l'objet d'un avenant avec l'entreprise PONS de Ribiers dont le montant s'élève à 1 100.50 € H.T. Le nouveau montant du marché passe donc de 18 138 € à 19 238.50 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications et l'avenant proposés.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu la notification de subvention de la Région d'un montant de 20 000 € et qu'il y a donc lieu de procéder aux virements de crédits correspondants en section d'investissement du budget camping 2018 afin de rééquilibrer et de répartir les dépenses et les recettes nécessaires à la clôture de l'opération.

**2- Opération de signalisation/dossier amende de police**

Monsieur le maire indique qu'il est dans l'attente de l'étude du dossier par IT 04 (Ingénierie et Territoires) et que le projet sera présenté ultérieurement.

**3- Travaux de réfection de voirie/programme 2018/demande de subvention**

Monsieur le maire expose au conseil municipal la nécessité de prévoir un programme routier pour 2018 en vue de faire réaliser des travaux de réfection sur la voirie communale.

Le montant de ce projet est estimé à 20 060 € H.T. soit 24 070 € T.T.C. Il propose de solliciter une subvention auprès du Département des Alpes de Haute Provence au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes (FODAC) 2018 et présente le plan de financement suivant :

Conseil départemental (40%)	8 024 €
Autofinancement (60%)	12 036 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 060 €</b>

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le projet et le plan de financement qui s'y rattache.

**4- Règlement général sur la protection des données (RGPD)/désignation d'un délégué**

Le RGPD apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. Monsieur le maire expose au conseil municipal le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne "RGPD", proposé par le syndicat intercommunal AGEDI.

En effet, AGEDI a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités qui en éprouveraient le besoin.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise son maire à signer la convention de mutualisation, avec le syndicat intercommunal AGEDI, et à prendre toute décision relative à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

#### **5- Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2017/approbation**

Monsieur le maire présente le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS). Ce dernier doit contenir à minima, les indicateurs techniques (points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués), les indicateurs financiers (modalité de tarification, prix du m<sup>3</sup>, prix de l'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau), le mode de gestion, l'encours de la dette, le montant des travaux réalisés.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr).

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le RPQS du service d'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2017.

#### **6- Mise à disposition d'un agent communal auprès de la CCSB/convention**

Monsieur le maire rappelle la mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes La Motte-Turriers à raison de 5 heures hebdomadaires depuis décembre 2006. Il rappelle que la convention initiale, relative aux conditions de mise à disposition de l'agent, avait été conclue avec la communauté de communes de La Motte du Caire - Turriers. Les intercommunalités ayant fusionné, il indique qu'il a été sollicité aujourd'hui pour reconduire cette convention de mise à disposition avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch dans les mêmes conditions, pour l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal pour l'entretien des locaux de la communauté de communes.

#### **7- Informations diverses**

Monsieur le maire rapporte que l'ONF a signalé que l'installation des habitats insolites sur le camping du Mousserein nécessitait un débroussaillage pour se mettre en conformité par rapport à la prévention des incendies de forêts. Le devis estimatif présenté par l'ONF s'élève à 13 794 € TTC. Monsieur le maire indique que certains travaux peuvent être exécutés par l'équipe technique municipale et d'autres par un agriculteur équipé d'un broyeur forestier, ce qui limiterait le coût de l'intervention.

Monsieur le maire fait part des remerciements du foyer socio-éducatif du collège Marcel Massot pour le versement de la subvention 2018.

Monsieur le maire informe l'assemblée de la réception de la mise en demeure, notifiée par la préfecture, pour la régularisation de la situation administrative de la fosse à gravats, suite à l'inspection réalisée par la DREAL (direction régionale de l'environnement). Il indique que la procédure est lancée par la déclaration de cessation d'activité faite aux services de l'Etat, mais qu'elle nécessitera l'intervention d'un bureau d'étude pour le montage du dossier comprenant un état des lieux, des analyses des sols et des eaux et les mesures à prendre pour la remise en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h15.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 4 septembre 2018

**Le Maire,**  
Patrick MASSOT

